



MAIRIE DE MOSNAC
17240 MOSNAC
Tél: 05.46.70.49.13

CONVENTION DE LOCATION TIVOLI

Article 1 - Objet

La présente convention porte sur une location entre :
La mairie de Mosnac - 36 rue de la seugne - 17240 MOSNAC
Et

Article 2 - Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à assurer les matériels mis à sa disposition pendant toute la durée de leur utilisation et ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre la mairie de Mosnac pour tout dommage matériel pouvant résulter de son utilisation.

N° du contrat d'assurance :

L'utilisateur viendra en outre venir récupérer et ramener le tivoli avec son propre véhicule.

Il sera assisté d'un agent communal ou d'un élu pour le montage et démontage.

Il s'engage en outre à suivre scrupuleusement les instructions données (voir annexe de ladite convention).

Puis après utilisation, à vérifier la totalité du matériel et à porter une attention particulière quant à son rangement. Afin qu'il ne soit pas endommagé au rangement, lors du transport ou lors de son remisage.

Article 3 - Responsabilité

En cas de détérioration du matériel, les réparations seront à la charge de l'utilisateur, qui devra faire fonctionner son assurance pour les frais de remise en état.

Article 4 - Description des matériels

1 tivoli d'une valeur marchande de 3000€

- Armature tente plein air 8x5m=40 m²
- Toit plein air 8x5 m
- 2 rideaux pleins blancs

- 2 rideaux fenêtres rectangulaires
- 2 pignons plein air 5m
- 2 pieds + goupilles + 2 raccords
- 4 pieds + goupilles + 1 raccord
- 3 sacs de 6 piquets diamètre 12
- 2 jeux de 2 barres de tension (barres de sol)
- 6 barres d'accrochages 450
- 6 barres de toit
- 6 lests bétons de 70 kg

Article 5 - Caution + tarif

Un chèque de caution de 500€ est demandé lors de la location du matériel et sera restitué à son retour.

Montant de la location : 50 € pour un week end.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée prévisionnelle de Jours,
Du Au inclus.

L'utilisateur

la Mairie de Mosnac

ETAT DES LIEUX

AVANT

- ☐ Armature tente plein air 8x5m=40 m²
- ☐ Toit plein air 8x5 m
- ☐ 2 rideaux pleins blancs
- ☐ 2 rideaux fenêtres rectangulaires
- ☐ 2 pignons plein air 5m
- ☐ 2 pieds + goupilles + 2 raccords
- ☐ 4 pieds + goupilles + 1 raccord
- ☐ 3 sacs de 6 piquets diamètre 12
- ☐ 2 jeux de 2 barres de tension (barres de sol)
- ☐ 6 barres d'accrochages 450
- ☐ 6 barres de toit
- ☐ 6 lests bétons de 70 kg

APRES

- ☐ Armature tente plein air 8x5m=40 m²
- ☐ Toit plein air 8x5 m
- ☐ 2 rideaux pleins blancs
- ☐ 2 rideaux fenêtres rectangulaires
- ☐ 2 pignons plein air 5m
- ☐ 2 pieds + goupilles + 2 raccords
- ☐ 4 pieds + goupilles + 1 raccord
- ☐ 3 sacs de 6 piquets diamètre 12
- ☐ 2 jeux de 2 barres de tension (barres de sol)
- ☐ 6 barres d'accrochages 450
- ☐ 6 barres de toit
- ☐ 6 lests bétons de 70 kg

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT



BUREAU DE VERIFICATION
DES CHAPEAUX TENTES STRUCTURES
Manoir du Laurier (8VCT5)
Tél. 03 28 48 39 39 - Fax. 03 28 49 67 62
MERVIL@wanadoo.fr

BUREAU DE VERIFICATION
DES CHAPEAUX TENTES STRUCTURES
Manoir du Laurier (8VCT5)
Tél. 03 28 48 39 39 - Fax. 03 28 49 67 62
MERVIL@wanadoo.fr

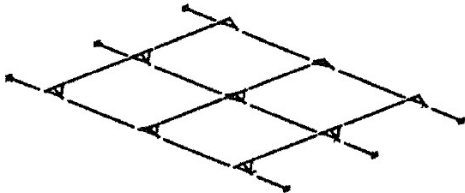
Dimensions : 5 x 8 m.

Nombre et largeur des sorties selon l'effectif (art. CTS 10) - Rappel

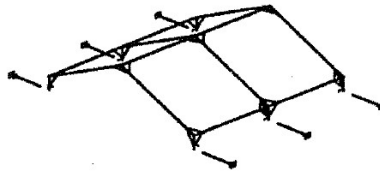
- * jusqu'à 200 personnes : 2 sorties ayant chacune une largeur de 1,40 m.
- * de 201 à 500 personnes : 2 sorties ayant chacune une largeur de 1,80 m.
- * au delà de 500 personnes : 2 sorties de 1,80 m. de large chacune, augmentées d'une sortie de 3 m. de marge par fraction de 500 personnes

MONTAGE TENTE PLEIN-AIR 5x8

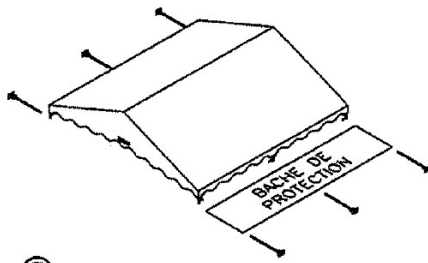
① - Placer les éléments au sol



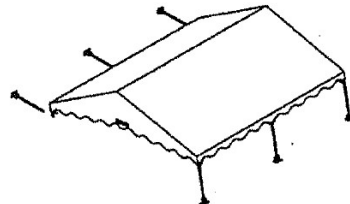
② - Assembler le toit



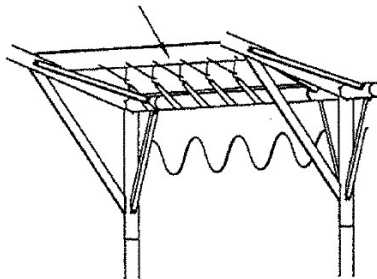
③ - Poser l'entoilage



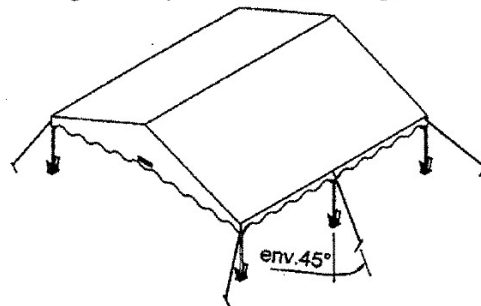
④ - Soulever un côté et monter les pieds puis l'autre côté et positionner les goupilles de sécurité (liaison pieds-coins)



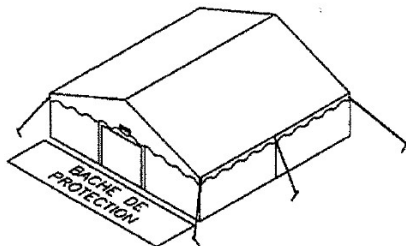
⑤ - Monter les sandows



⑥ - Ancrages des pieds et haubannages



⑦ - Poser les murs



ANCRAGE AU SOL OBLIGATOIRE

Pour assurer la stabilité de la tente :

- Disposer un hauban à tous les pieds selon le schéma ci-dessus.

- Lester ou piquer tous les pieds

Les valeurs de résistance à l'arrachement à assurer sont :

- Pour les pieds : 250 kg minimum

- Pour les haubans : 350 kg minimum

Ces valeurs seront obtenues par des piquets ou du lestage.

Murs : barres de sol + piquetage avec piquets Ø8 lg 35 cm ou lestage au choix résistant à une charge de 35 kgs mini

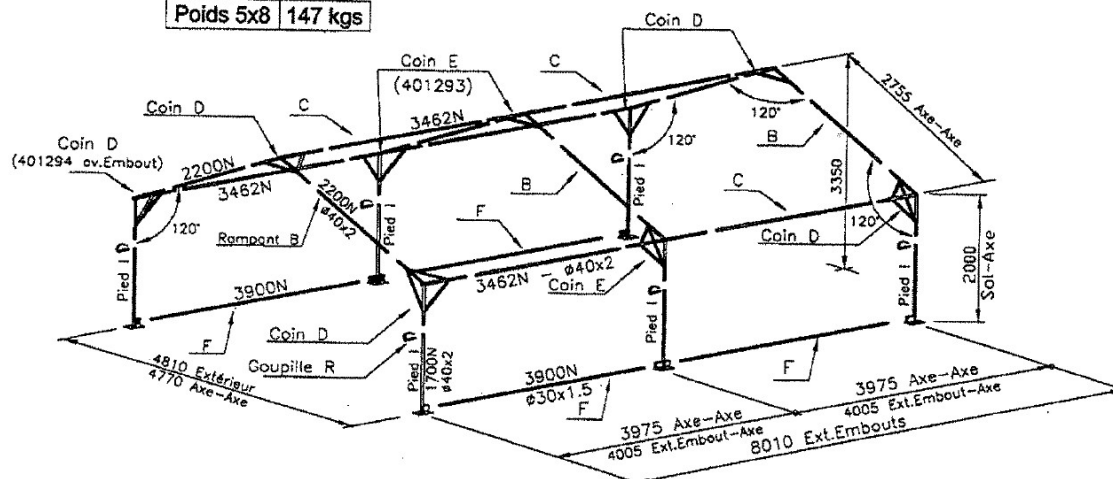
Pignons : piquetage avec piquets Ø8 lg 35 cm ou lestage au choix résistant à une charge de 35 kgs mini

DESCRIPTIF ARMATURE 5x8

Tube acier $\phi 40 \times 2$
Barres de sol F $\phi 30 \times 1.5$

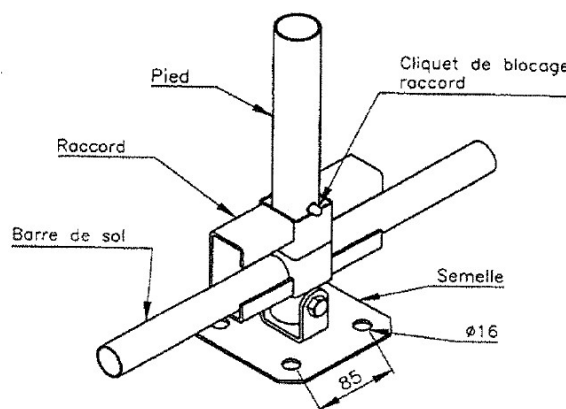
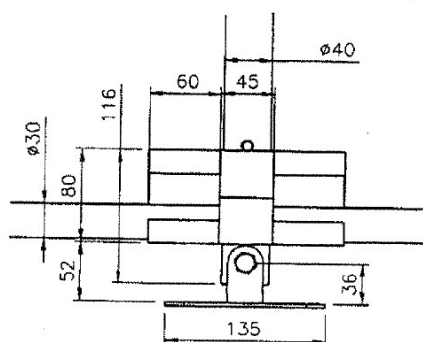
POIDS TOTAL ARMATURE

Poids 5x8 147 kgs

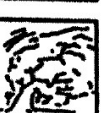


PLEIN AIR 5x8 : B419L00			
COLIS	Nbre	COMPOSITION COLIS	Poids colis
Y027E52	1	6 Coins D + 2 Sacs de (6 piquets $\phi 12$ lg 500 + 2 goupilles)	25,2 kgs
Y027G53	1	3 Coins E + Sac de 6 piquets $\phi 12$ lg 500 + 2 goupilles	14,2 kgs
Y027J54	1	4 Pieds I + 4 Rampants B + 3 Faltières C	52 kgs
Y027L55	1	2 Pieds I + 2 Rampants B + 3 Faltières C	36 kgs
Y027P56	OPTION 2	2 Barres de sol F + 4 Raccords G	9,7 kgs

Détail barre de sol + semelle pieds :



L'ECHELLE DE BEAUFORT pour les NAVIGATEURS ET C.T.S.

	INDICE BEAUFORT	VITESSE MOYENNE DU VENT	DENOMINATION	OBSERVATIONS
	0	moins de 1 km/h	calme	
	1	1-5 km/h	très légère brise	
	2	6-11 km/h	légère brise	
	3	12-19 km/h	petite brise	
	4	20-28 km/h	jolie brise	
	5	29-38 km/h	bonne brise	
	6	39-49 km/h	vent frais	
	7	50-61 km/h	grand frais	
	8	62-74 km/h	coup de vent	
	9	75-88 km/h	fort coup de vent	Prévoir un haubanage supplémentaire
	10	89-102 km/h	tempête	rare à l'intérieur des terres
	11	103-117 km/h	violente tempête	très rare à l'intérieur des terres
	12	118 et plus	ouragan	Les C.T.S. fixes sont assujettis à ces vitesses suivant leur lieu d'implantation

**BUREAU DE VÉRIFICATION
DES CHAPITEAUX
TENTES ET STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE SÉCURITÉ N°T17.2019.07**



Manoir du Laurier
59660 MERVILLE
mervil@wanadoo.fr
Tél : 03 28 48 39 39
Fax : 03 28 49 67 62

VIGNETTES : T17.2019.07

VALIDITÉ : 28/05/2021

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 02/07/2019

PAR LA PRÉFECTURE : CHARENTE MARITIME

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VENT : 100 Km / h NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : MAIRIE DE MOSNAC
ADRESSE : 36 RUYE DE LA SEUGNE
VILLE : 17240 MOSNAC

Tél : 05.46.70.49.13
Fax :

caractéristiques de l'établissement

EFFECTIF LIMITE A 300 PERSONNES

TYPE : TENTE

MODELE PLEIN AIR

COLORIS : BLANC
FENETRES CRISTAL

SURFACE MAXI : 5 X 8 = 40 M²

CLASSEMENT AU FEU :
M2 M2

FABRICANT : TRIGANO INDUSTRIE

DÉLIVRÉ LE : 28/03/2018 22/05/2019

PROCÈS VERBAL N° 18-00658L RA19-0111
PAR : IFTB CSTB

Effort au soulèvement : 250 KG/POTEAU - 350 KG/HAUBAN

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQUE :

- STRUCTURE :
- (1) - INSTAL. ELECT :
- (2) - GRADINS :
- (2) - CHAUFFAGE :
- (2) - EXTINCTEURS :

BVCTS

28/05/2019

28/05/2021

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :



Le Président Directeur Général
J. MERVIL

LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1 mois avant la date d'ouverture au public